

Circulaire de rentrée 2012 / Extraits LV

Texte intégral : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726

4. Renforcer l'enseignement des langues

Il s'agit d'offrir à tous les élèves un parcours linguistique adapté de l'école maternelle au baccalauréat garantissant la progressivité de l'apprentissage et leur offrant la possibilité de diversifier leur connaissance des langues et des cultures.

La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute de sonorités liées à d'autres langues en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école.

Dans le cadre de l'école du socle, une [meilleure continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège](#) repose sur un renforcement effectif du suivi des élèves par les équipes enseignantes : les acquis du niveau A1 font l'objet d'un travail en commun avant l'entrée en classe de 6ème pour aborder le plus tôt possible l'acquisition du niveau A2 du CECRL.

À la rentrée, la globalisation des horaires de langues vivantes sera expérimentée dans 10 % des collèges. Dans le cadre de cette expérimentation, chaque élève dispose de 684 heures de langues vivantes sur l'ensemble de sa scolarité au collège. Cette globalisation vise à encourager la mise en place de modalités nouvelles d'enseignement adaptées au contexte de chaque établissement, notamment les groupes de compétences. Les établissements veilleront toutefois à garantir aux élèves un volume horaire global d'apprentissage suffisant dans les deux langues pour permettre à chacun de parvenir aux niveaux de compétences fixés par les programmes du collège.

L'introduction de l'enseignement de disciplines en partie en langue étrangère au collège permet de renforcer l'apprentissage de la langue sous un autre angle. Compris à la fois comme outil de communication et comme objet d'apprentissage, l'enseignement de la langue n'est en effet plus seulement une fin en soi mais un moyen, pour les élèves, de mobiliser leurs compétences linguistiques dans un autre contexte, qui les ouvre notamment à des situations interculturelles nouvelles.

Les nouvelles épreuves de langues au baccalauréat ont évolué et prennent en compte les compétences de communication orale. De fait, les compétences de compréhension, d'expression et d'interaction orales seront évaluées à compter de la session 2013 dans l'ensemble des séries générales et technologiques renouvelées aux côtés des compétences de compréhension et d'expression écrites.

Enfin, chaque élève doit pouvoir participer à un séjour à l'étranger au cours de sa scolarité, dans le cadre d'une [mobilité](#) s'appuyant notamment sur le volet ouverture européenne et internationale du projet académique.

5. Renforcer l'enseignement des langues et l'ouverture sur le monde

Sensibiliser les élèves à la diversité des langues vivantes dès l'école maternelle

L'enjeu de cette sensibilisation est de familiariser l'enfant à une grande variété de sonorités, de développer chez lui une meilleure qualité d'écoute et de l'habituer à manipuler sans appréhension des sons et des mots inconnus. Ce travail peut être mené dans l'ensemble des langues étrangères. Dans cette perspective, des activités sont menées avec des locuteurs natifs lorsque cela est possible (parents, élèves, associations, etc.) ou des supports audio en langues authentiques. Les enfants sont sollicités pour jouer avec les mots et les sonorités des langues concernées : répétition de mots, de syllabes, etc. Ils sont aussi invités à lier l'écoute de ces langues à des activités artistiques (chants, rondes, jeux dansés) et à développer leur imaginaire autour de sonorités inconnues.

Des formations seront proposées dans chaque académie pour aider les équipes enseignantes à mettre en place cette sensibilisation. Par ailleurs, le Cned a mis à disposition des élèves des ressources pour accompagner et enrichir leur travail ([English by yourself](#)).

Garantir la continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège

Dans le cadre des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences, la validation du niveau A1 du CECRL se déroule en fin de classe de CM2. À l'entrée en classe de sixième ou au cours du premier trimestre, il convient de s'assurer que l'ensemble des élèves a atteint ce niveau. La classe de sixième prépare à l'acquisition du niveau A2, conformément au programme d'enseignement du palier 1, et ne doit pas être le lieu d'une reprise des apprentissages initiaux. À cet effet, les corps d'inspection veilleront à favoriser la communication et la concertation entre les enseignants chargés de l'apprentissage des langues des premier et second degrés.

Expérimenter la globalisation des horaires de langues vivantes dans 10 % des collèges

La globalisation des horaires est l'occasion de personnaliser les parcours des élèves en fonction de leurs besoins mais aussi de leur appétence pour les langues vivantes. En classe de sixième, deux parcours peuvent être proposés : l'un permettant un renforcement de la première langue vivante, l'autre le commencement d'une deuxième langue. Des modalités plus souples d'organisation de l'enseignement facilitent la mise en place de groupes de compétences, de périodes intensives ou de cours d'une durée plus courte mais plus répétitifs dans la semaine, de projets inter-langues, d'ateliers de conversation ou encore de stages.

Par ailleurs, cette globalisation, en permettant d'aménager des plages de travail adaptées aux emplois du temps des différents établissements, favorise la mutualisation de l'offre d'enseignement et contribue à une optimisation de la carte des langues.

Introduire l'enseignement de disciplines en partie en langue étrangère au collège

L'enseignement d'une discipline en partie en langue étrangère est prévu par l'article D. 312-16-1 du code de l'éducation pour tous les niveaux du cursus de l'élève.

Toutefois, les acquis des élèves en classes de quatrième et de troisième leur permettront d'aborder plus aisément ce type d'enseignement. Dans cette perspective, les chefs d'établissement identifieront les professeurs titulaires d'une certification complémentaire en langue vivante dans leur collège.

S'appuyer sur les nouvelles épreuves de langues vivantes au baccalauréat prenant en compte les compétences de communication orale

L'organisation des nouvelles épreuves obligatoires de langues vivantes des séries ES, S, STD2A, STG, STI2D et STL se fait en trois temps :

- une évaluation de la compréhension orale au cours du deuxième trimestre de l'année de terminale ;
- une évaluation de l'expression orale en continu et de l'interaction orale au cours du troisième trimestre par l'enseignant de la classe ;
- une évaluation de la compréhension et de l'expression écrite dans le cadre d'une épreuve finale.

En série L, l'évaluation des compétences orales et des compétences écrites se déroule dans le cadre de deux épreuves finales. L'évaluation de l'enseignement approfondi et de littérature étrangère en langue étrangère se déroule lors de l'évaluation des compétences orales (Bulletin officiel spécial n° 7 du 6 octobre 2011).

Renforcer la mobilité des élèves en Europe ou dans le monde

Chaque élève participera à un séjour linguistique à l'étranger au cours de sa scolarité, s'appuyant notamment sur le volet ouverture européenne et internationale du projet académique. La circulaire n° 2011-116 du 3 août 2011 relative à l'encadrement de la [mobilité européenne et internationale](#) au collège et au lycée définit le cadre de ces projets et propose des ressources pour leur mise en œuvre. La mobilité virtuelle fera l'objet d'une attention particulière, notamment dans le cadre de l'action européenne [eTwinning](#). Sur ces questions, les [délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération](#) (DAREIC) sont des interlocuteurs privilégiés.